RÈGNE DE LOUIS XVI.

L'ABBÉ TERRAY,

CONTRÔLEUR-GÉNÉRAL DES FINANCES.

MAI A AOUT 1774.

A l'avènement de Louis XVI au trône, l'abbé Terray avait bien des raisons de craindre son renvoi et de le prévenir par une retraite prudente. Le contrôleur-général, fort tenace, essaya d'éblouir le jeune prince par ses talens, dans l'espoir de se rendre nécessaire : il commença par lui présenter un état de situation des finances du royaume ; il y prouvait par le résultat qu'il avait, depuis son entrée au ministère, fait au Roi un profit de 180 millions ; il y justifiait de l'emploi utile de 144 millions, et quant aux 36 autres, il produi-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

sait des *acquits de comptant*, c'est-à-dire des signatures en blanc, de Louis XV, au garde du Trésor royal, sans que le Roi y spécifiât l'objet de l'ordonnance. N'ayant plus rien à ménager auprès de madame Du Barry et de sa famille, il insinua que c'était pour la favorite et ses adhérens que ces sommes d'une destination anonyme avaient été employées. Il joignit, à cet état de situation, une balance de la recette et de la dépense, avec un plan d'épargne par lequel il démontrait, d'une façon spécieuse, les moyens d'acquitter en peu de temps les dettes de l'État.

Non content de capter ainsi la bienveillance du jeune Roi en flattant son caractère porté à l'ordre et à l'économie, il chercha à faire revenir la nation sur son compte, et il avait beaucoup à faire. Ses partisans disaient, dans les sociétés, que tout considéré, il valait encore mieux laisser l'abbé Terray en place; qu'on savait bien que c'était un homme dangereux et terrible, mais capable de se ployer à tout, et de devenir honnête homme; qu'on ne pouvait pas lui contester une rare capacité, et qu'il était à craindre que l'impéritie d'un

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

successeur ne fît autant de mal qu'en avait produit sciemment un ministre prévaricateur. Aux maximes d'une telle politique, on conjecturait aisément qui pouvait inspirer ces détestables prôneurs du ministre. Cependant, ces discours faisaient de l'impression sur mille gens aisés à séduire par des sophismes, d'autant qu'on y joignait des faits.

La Bourse (1) est assez le thermomètre de l'estime et de la confiance publiques pour le ministère. Mais un contrôleur-général adroit pouvait faire monter et baisser à son gré dans le moment, et ce n'était que par une hausse soutenue qu'il fallait juger du vœu général. L'abbé Terray n'était pas homme à négliger ce moyen de gagner; il fit si bien manœuvrer les banquiers et agens-de-change à ses ordres, que les effets royaux, qui, pendant la maladie du feu Roi, n'avaient pas eu de cours ou

(1) Un moyen pour l'abbé Terray d'avoir de l'argent était de jouer à la hausse et à la baisse des fonds publics, dont il pouvait prévoir et même préparer les variations.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

ne s'étaient vendus qu'à vil prix, reprirent leur équilibre et remontèrent considérablement.

En outre, il proposa, dans le Conseil, de ne faire qu'insensiblement la refonte des monnaies pour y mettre la nouvelle effigie du prince, ce qui serait une économie et empêcherait les funestes effets d'une secousse violente dans le commerce par un changement d'espèces subit, toujours dangereux dans ces anciens temps où le titre des monnaies variait continuellement. Il fit aussi rendre un édit portant remise de l'impôt établi à chaque nouveau règne sous le titre de *joyeux avènement* (1), et annonçant que toutes les rentes, tant perpétuelles que viagères, charges, intérêts et autres dettes de l'État, continueraient d'être payés comme par le passé, et que les remboursemens des capitaux ordonnés seraient faits aux époques indiquées.

L'abbé Terray fit quelque chose de plus adroit et de plus propre à lui concilier le peuple, si le soulagement eût duré : le pain diminua beaucoup.

---

(1) *Voyez* page 29 et page 453.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

La catastrophe arrivée à sa Compagnie, les pertes qu'elle fit chez l'étranger, où elle avait porté des blés qu'elle fut obligée de ramener en France parce qu'il s'en trouva pourvu, fit baisser la denrée pour le moment. Ces monopoleurs, n'espérant plus la même protection sous un règne qui s'annonçait comme celui de la liberté et du bonheur des sujets, se hâtèrent de se débarrasser de leurs approvisionnemens, d'autant qu'ils devaient pourvoir à une banqueroute considérable dont ils se tirèrent à merveille. Malheureusement, cette crise salutaire fut de peu de durée : le pain reprit son taux, et l'espoir qu'on avait d'une meilleure administration à cet égard s'évanouit au point qu'on débitait dans Paris qu'une seconde Compagnie était substituée à l'ancienne, et que le monopole allait recommencer. Le comte de Maurepas, ancien ministre, rappelé par le jeune Roi, et qui avait sa confiance, fut forcé de déclarer et de faire dire, par ses amis, que ces bruits étaient faux et dénués de tout fondement. On commença de nouveau à crier contre l'abbé Terray et les autres ministres. Par-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

mi des quatrains satiriques que l'on publia sur eux, nous nous contenterons de citer le suivant :

Pour vous, monsieur l'abbé, digne de plus d'éclat,
Entre tous ces Messieurs, si chers à la patrie,
Vous fûtes le moins sot et le plus scélérat :
Montfaucon doit payer votre rare génie !

Malgré les améliorations promises par l'abbé Terray, son administration était trop vicieuse et trop scandaleuse pour pouvoir plaire au jeune et vertueux Louis XVI, qui ne désirait que la justice et le bonheur de ses sujets. Le comte de Maurepas, qui avait beaucoup d'influence, et qui se laissait diriger par l'opinion publique, ne crut point qu'on pût laisser en place un homme d'aussi mauvaise réputation, le desservit dans l'esprit du Roi, le rendit suspect de malversations, et parvint à le perdre; enfin, le 25 août 1774, on apprit qu'il n'était plus contrôleur-général, que Turgot le remplaçait. Le chancelier Maupeou fut exilé le même jour. On peut juger de la joie générale d'être débarrassé de ces deux ministres, par la relation suivante.

« La nuit du dimanche 28 au lundi 29

» août 1774, on a pendu deux mannequins, ou
» simulacres en paille, avec des masques de cire
» et des habits, chemises, culottes, bas et sou-
» liers. C'est au carreau de la justice de Sainte-
» Geneviève qu'on a fait cette singulière expédi-
» tion. L'un de ces mannequins, ayant un mas-
» que couleur de bigarade, une grande perruque,
» une simarre, un cordon bleu, portait écriteau
» devant et derrière, où l'on lisait : *Maupeou*,
» *chancelier*. Le second, haut en couleur et cou-
» perosé, portant perruque d'abbé, calotte et
» manteau court, cordon bleu aussi, plus grand
» que l'autre, avait écriteau portant ces mots :
» *l'abbé Terray, contrôleur-général des finan-*
» *ces*. Leurs membres étaient disloqués, comme
» s'ils venaient d'être roués. L'exécution ainsi
» faite clandestinement dans la nuit, ce coup-
» d'œil a formé un spectacle pour la populace,
» qui s'est amassée en foule audit lieu. Il a duré
» jusqu'à six heures du matin, que la justice de
» Sainte-Geneviève a fait faire la levée des cada-
» vres factices, dont il a été dressé procès-ver-
» bal. »

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Heureusement pour l'abbé Terray, ce supplice ne lui avait fait aucune douleur corporelle. Il courut de plus grands risques à Choisy, où il était allé passer le bac, pour se rendre à sa terre de La Motte, sans y être précisément exilé. A peine y fut-il entré, que beaucoup de monde s'amassa sur le bord de la rivière, et cria : « *Bateliers, jetez à l'eau* ce b..... » Il en eut une frayeur telle, que, tirant sa bourse et la jetant aux mariniers, il les conjura de le faire aborder bien vite et de le soustraire à la fureur du peuple.

Le renvoi du chancelier et du contrôleur-général fut accompagné de celui de d'Aiguillon et de Boynes; comme cette retraite simultanée de quatre ministres avait lieu le jour de la Saint-Barthélemi, quelqu'un dit à la cour : « Voilà une Saint-» Barthélemi de ministres ! — Au moins cela n'est » pas le massacre des innocens, » répondit le comte d'Aranda, ambassadeur d'Espagne.

Depuis long-temps l'abbé Terray était endurci contre tous les propos et tous les écrits; l'impossibilité où il se trouvait donc désormais d'en arrêter le cours et même quelquefois de fermer l'oreille aux

injures et aux reproches sanglans qu'on lui adressait, n'était pas pour lui un tourment; il fut infiniment plus affecté d'un échec, quoique léger, qu'il reçut dans sa fortune immense. Il avait touché, par anticipation (1), plus de 450,000 livres de pot-de-vin, pour le bail des fermes renouvelé; son successeur, Turgot, lui fit restituer cette somme et la fit verser au Trésor royal.

Sans doute l'abbé Terray avait un système de finances, mais ce système était subversif de l'ordre social, parce qu'il reposait sur des principes féodaux et attaquant la loi sacrée de la propriété. « Le Roi n'est-il pas maître de la propriété entière » de son royaume? disait ce contrôleur-général. » Tous les biens-fonds lui appartiennent, et s'il » en laisse jouir ses sujets, c'est un effet de sa » bonté et de sa libéralité. » Dans une discussion, on l'a entendu dire : « Apprenez, Monsieur, » que les biens des citoyens sont ceux du Roi,

(1) Ce bail ne devait commencer qu'au 1er. janvier 1775, et l'abbé Terray, qui fut renvoyé au mois d'août 1774, avait déjà reçu le pot-de-vin par avance.

» et que les dettes du souverain sont celles de » l'État. »

L'abbé Terray, qui se jouait de la fortune des citoyens, qui cumulait les impôts, qui compromettait si légèrement l'autorité royale aux yeux de la France et de l'Europe, avait pour maxime que la banqueroute était nécessaire une fois tous les siècles, afin de mettre l'État au pair; qu'un Roi ne risquait rien d'emprunter, parce qu'il était le maître de ne plus payer les anciennes rentes quand elles avaient été servies assez longtemps.

FIN DU PREMIER VOLUME.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Seite 53

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

OUVRAGES

DE M. JACQUES BRESSON,

QUI SE TROUVENT A PARIS, CHEZ BACHELIER, LIBRAIRE,

Et à Bruxelles, à la Librairie Parisienne.

DES FONDS PUBLICS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS, ET DES OPÉRATIONS DE LA BOURSE DE PARIS, ou *Recueil* contenant 1°. des détails sur les Rentes 3 pour o/o, 4 1/2 pour o/o et 5 pour o/o consolidés, la Caisse d'Amortissement, les Annuités, les Bons royaux, les Actions de la Banque; les Obligations et les Rentes de la ville de Paris, les Actions des Ponts, les Actions du Canal Monsieur, du Canal du duc d'Angoulême, du Canal d'Aire à la Bassée, du Canal d'Arles à Bouc, du Canal des Ardennes, du Canal de Bourgogne, les Actions des quatre Canaux, les Actions des diverses Compagnies d'Assurances, etc., etc.; les Règles pour calculer ces mêmes Fonds et évaluer l'intérêt que rapporte chacun d'eux.

2°. Des Notions exactes sur les Rentes de Naples en certificats Falconnet, Français et Anglais, les Effets d'Espagne, les Obligations métalliques d'Autriche en *Florins* et en *Francs*, l'Emprunt d'Autriche de 1820 avec Primes, les Obligations partielles de Bade, etc., etc.; les Règles pour calculer ces mêmes Fonds et évaluer l'intérêt que rapporte chacun d'eux.

3°. Les diverses manières de spéculer, soit à la hausse soit à la baisse, les Opérations à primes, les Opérations d'Arbitrage sur Effets publics, les Reports et leur utilité pour la spéculation, les Escomptes, les Prêts ou Emprunts sur dépôt d'Effets publics, etc.; *CINQUIÈME ÉDITION*, revue et augmentée conformément aux affaires actuelles de la Bourse; un fort volume in-12, avec des Tableaux. Prix: 3 fr. 50 cent.

DE LA LIQUIDATION DES MARCHÉS A TERME A LA BOURSE DE PARIS, Ouvrage contenant des détails sur la Méthode des Compensations, la circulation et l'endossement des Noms, les Délégations, la Balance générale des Feuilles de liquidation, les Paiemens et les livraisons d'Effets publics, etc., etc.; avec un aperçu sur les *Fonds publics Anglais*, faisant connaître la nature et l'état actuel des Rentes 3 pour o/o consolidés, 3 pour o/o réduits, 3 1/2 pour o/o, nouveau 4 pour o/o, Annuités à vie, Annuités longues, Effets de la Banque, Fonds de la Compagnie de la Mer du Sud, Fonds de la Compagnie des Indes, Bons des Indes, Billets de l'Echiquier, Fonds d'Amortissement, etc., etc.; suivi de développemens sur le mode de Liquidation en usage aux Bourses de Londres, Amsterdam et Francfort; avec des considérations sur l'influence que les Marchés à terme en Fonds publics doivent exercer sur le crédit en général et les intérêts commerciaux de chaque pays. Un volume in-12. Prix: 2 fr.

DE L'INFLUENCE DE LA VENTE DE 23,114,516 fr. DE RENTES sur le cours des Effets publics. Paris, 1823; brochure in-8. Prix: 1 fr. 50 c.

LA RENTE IRA-T-ELLE AU PAIR? Paris, 1822; brochure in-8°. Prix: 1 fr.

Imprimerie Pihan Delaforest (Morinval).

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

2182.
39. Ly
5 Zeilen
11.50
215

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Inches 1 2 3 4 5 6 7 8

Centimetres 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19

TIFFEN® Color Control Patches

© The Tiffen Company, 2007

Blue Cyan Green Yellow Red Magenta White 3/Color Black

Universitäts- und Landesbibliothek Düsseldorf